

Note d'unité

Centre bus de Paris Sud-Ouest I N° 2020 - 60

Décision du 16 avril 2020

**Décision n° BUS 2020-60 du 16 avril 2020
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre
bus de Paris Sud-Ouest, au personnel d'encadrement du centre bus de
Paris Sud-Ouest en matière de sécurité et hygiène sur les opérations avec entreprises
extérieures**

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction Générale 435 (IG 435) en vigueur, relative aux « missions des responsables de sites de la RATP - Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-67 consentie le 18 décembre 2019 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Monsieur Aboubacar DIALLO, responsable prévention et sécurité à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins et dans le cadre de l'activité de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest, quelle que soit sa nature, pour laquelle le département BUS est donneur d'ordre au sens de l'IG 435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.
- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie



civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aboubacar DIALLO, responsable prévention et sécurité, de donner délégation à :

- Monsieur Olivier CONDORE, REL, ou à
- Monsieur Quentin ROGE, REL, ou à
- Monsieur José GOVINDIN, REL, ou à
- Monsieur Hervé OLARIA, adjoint RET T3a, ou à
- Monsieur Philippe GEORGE, REL, ou à
- Monsieur Yassine BEN BELGACEM, RET T2
- Monsieur Mustapha BRIK, REL, ou à
- Monsieur Nicolas LOBGEAIS, REL, ou à
- Monsieur Hakim BEN CHEMSI, RET T3a, ou à
- Monsieur Thierry CAVANNE, adjoint RET T3a, ou à
- Madame Magaly LE DASTUMER, adjoint RET T3a, ou à
- Monsieur Philippe CARTON, adjoint RET T2, ou à
- Monsieur Xavier LAPERRELLE, adjoint RET T2, ou à
- Monsieur Aymeric VALIN, adjoint RET T2, ou à
- Monsieur Jean-Louis JAMMES, REL, ou à
- Monsieur Mikael BEN-HAIM, REL, ou à
- Monsieur Sébastien PIERRE, REL, ou à
- Monsieur Stéphane MARIATTE, REL, ou à
- Monsieur Bruno BOUFFLERS, REL, ou à
- Monsieur Dioncounda SOUKOUNA, REL ou à
- Madame Stella ALEXANDRE, REL.

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1 de la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2020-29 du 24 mars 2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 16 avril 2020

Véronique DUHAU
Directrice du centre bus de Paris Sud-Ouest